



www.le-drennec.fr
mairie.le-drennec@wanadoo.fr

LE DRENNEC

INFORMATIONS COMMUNALES

Vendredi 8 mai 2020

MAIRIE

COVID 19- REOUVERTURE PROGRESSIVE DES SERVICES

Pour contacter la mairie

09 71 50 16 31

OU PAR MAIL mairie.le-drennec@orange.fr

A COMPTER DU LUNDI 11 MAI

↳ LA MAIRIE SERA OUVERTE AU PUBLIC L'APRES-MIDI DE 13H30 A 17H30, et restera joignable le matin de 8h30 à 12h00 au 09.71.50.16.31 ou par mail

LES SALLES MUNICIPALES RESTERONT FERMEES, L'ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE PAR LE BIAIS D'UNE ASSOCIATION RESTE INTERDITE.

↳ L'AGENCE POSTALE DU DRENNEC RÉOUVRE A COMPTER DU LUNDI 11 MAI, aux horaires habituels de 8h30 à 11h30 du lundi au samedi. Nous vous prions de favoriser le paiement par carte sans contact.

Un nouveau service d'expédition de lettre recommandée depuis sa boîte aux lettres normalisée.

Autre innovation, sur le modèle de l'expédition de colis depuis sa boîte aux lettres personnelle normalisée, La Poste propose désormais à tous ses clients d'envoyer une lettre recommandée physique, sans se déplacer en bureau de poste. Une étiquette d'affranchissement dédié aux envois en recommandé sera disponible sur laposte.fr dès le 4 mai. Les facteurs collecteront les lettres recommandées au cours de leur tournée, selon les jours de passage habituels.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LES CONSIGNES AFFICHEES A L'ENTREE DE LA MAIRIE.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: Espace des Châtaigniers. ☎ 02.98.40.40.92. biblio.ledrennec@wanadoo.fr

<https://bibliotheque-ledrennec.fr/> (pour toute l'actualité de votre bibliothèque).

Les médiathèques sont autorisées à réouvrir à partir du 11 mai, cependant la situation sanitaire fait que l'ensemble des bibliothèques ne pourront plus fonctionner comme avant.

Ainsi, nous nous référons aux documents officiels et aux recommandations du secteur professionnel des bibliothèques pour mettre en place un mode de fonctionnement sécurisé pour tous. Ces mesures permettront de mettre en place les conditions d'une réouverture progressive, sereine et maîtrisée des équipements, tant pour les usagers que pour le personnel. Dans un premier temps, la bibliothèque ne sera pas ouverte au public. Vous pourrez déposer vos livres empruntés dans le hall des Châtaigniers dès le **13 mai** où ils seront isolés une dizaine de jours, aux horaires habituels, puis la bibliothèque mettra en place un service de "Livres à emporter" dès le **19 mai**, vous pourrez alors réserver vos livres sur le site internet, par mail ou par téléphone. Nous vous tiendrons informés des différentes modalités et du calendrier du déconfinement régulièrement, en attendant de pouvoir à nouveau vous accueillir plus sereinement. Merci de votre compréhension.

↳ **AIRE DE DECHETS VERTS DU DRENNEC** : vous êtes nombreux à nous questionner quant à l'ouverture de l'aire de déchets verts au Drennec : celle-ci **restera fermée** jusqu'à nouvel ordre.

ORDURES MENAGERES :

↳ En raison du contexte sanitaire dû à l'épidémie de Coronavirus COVID 19 et pour assurer au mieux la protection des agents du centre de tri de déchets nous vous rappelons que : **Les masques et gants usagés, les mouchoirs à usage unique, les lingettes désinfectantes DOIVENT ETRE JETES** dans des sacs fermés dans la **POUBELLE D'ORDURES MENAGERES**.

↳ **COLLECTE DES DECHETS** : elle est susceptible de subir des perturbations. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants.

↳ DEPLACEMENTS

L'offre de transport urbaine et régionale va être augmentée progressivement selon des modalités à définir par région. Cependant, la capacité d'accueil sera réduite pour respecter la distanciation physique, pendant au moins trois semaines à partir du 11 mai.

Les opérateurs de transport doivent s'organiser pour assurer le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières : condamnation d'un siège sur deux dans les bus.

Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, VTC et véhicules de covoiturage (en absence de protection physique séparant le conducteur du passager) et les avions.

Les déplacements longue distance (>100 km) ne seront possibles que pour motif impérieux, personnel ou professionnel. L'offre sera réduite, la réservation sera obligatoire dans tous les trains.

Plus d'information sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

COVID19 -ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes :

- Hôtel de communauté fermé physiquement au public. Services joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00, ou par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

- Service eau et assainissement : En cas d'urgence, 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- La Maison de l'Emploi est également fermée au public. Accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr , pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

- Le port de l'Aber Benoit: Les bureaux du port du Vill (Landeda) et du Stellac'h (Saint-Pabu) seront fermés et le service de gestion des mouillages de l'Aber Benoit fortement perturbé. Il est demandé à l'ensemble des usagers des mouillages de l'Aber Benoit de ne pas mettre à l'eau leur bateau avant que la situation s'améliore. Le service reste joignable par téléphone uniquement pour les urgences au 06 19 87 75 39. Merci de votre compréhension.

REOUVERTURE PROGRESSIVE DES DECHETERIES. Pour répondre à la demande de nombreux habitants et, surtout, pour éviter leur engorgement lorsque leur accès sera de nouveau autorisé sans restriction, les présidents des intercommunalités ont obtenu l'accord du préfet pour la réouverture sous conditions des déchèteries jusqu'au 11 mai, date envisagée pour le déconfinement. Sur la C.C.P.A. Celles-ci sont donc toutes accessibles depuis le mercredi 22 avril selon les conditions préconisées par le préfet à savoir : chaque jour ne seront autorisés que les entrées des véhicules dont le premier nombre du N° d'immatriculation du véhicule et de la remorque se terminent par le même chiffre que celui du jour du mois. Ainsi, le mercredi 22 avril, ne seront admis que les véhicules et remorques dont le N° d'immatriculation se termine par un 2. Le 23 avril, par un 3, le 24 avril puis le 4 mai par un 4, etc.

Exemple ancienne plaque : 13 AB 29 : prendre le 3

Exemple nouvelle plaque : BA 335 YX : prendre le 5

Sont concernées les déchèteries de Plabennec, Lannilis, Plouguerneau, Bourg-Blanc, Plouguin, qui seront ouvertes jusqu'au Samedi 9 mai du lundi au samedi sans discontinuer de 9 heures à 19 heures. Elles seront fermées les dimanches de même que les vendredis 1^{er} et 8 mai. Les déchèteries seront toutes gardiennées et leur accès fera régulièrement l'objet de contrôle de gendarmerie. Avant d'y accéder : Les personnes devront s'assurer que le dernier chiffre de l'immatriculation de leur véhicule correspond bien au dernier chiffre du jour du mois considéré. Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation se termine par un jour de fermeture (dimanche, vendredi 1^{er} ou 8 mai) pourront accéder aux déchèteries le lendemain. - les personnes qui ont une remorque devront s'assurer que, conformément au Code de la Route, celle-ci a le même n° d'immatriculation que le véhicule qui la tracte. - les personnes devront être seules et munies d'une carte d'identité ou d'un document prouvant que leur résidence principale est bien sur une commune de la C.C.P.A. Sur place : - il n'y aura pas d'aide d'un gardien au déchargement d'objets lourds ou encombrants. - les usagers devront se munir de l'attestation dérogatoire en cochant la 2^{ème} case, et si

possible en précisant « déchèterie » - une priorité doit être donnée aux déchèteries les plus proches du domicile. Il est rappelé que cet accès constitue une tolérance et que les habitants du Pays des Abers doivent, autant que possible, attendre la fin du confinement pour accéder de nouveau aux déchèteries.

INTERVENTIONS FRELONS ASIATIQUES.

Malgré les mesures prises pour limiter la propagation du COVID-19, la Communauté de communes du Pays des Abers (CCPA) et la commune du Drennec mettent tout en œuvre pour que le dispositif de lutte contre le développement du frelon asiatique par destruction des nids soit opérationnel.

Ainsi, comme les années précédentes, en cas de découverte d'un nid suspect et uniquement lorsque vous l'avez localisé, contactez votre mairie qui fera déplacer son référent afin de :

- Confirmer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique ;
- Si possible, détruire le nid lorsqu'il est à son stade primaire ;
- Vous indiquer la marche à suivre afin de faire éliminer votre nid par un professionnel. La destruction du nid de frelon asiatique sera prise en charge par la CCPA.

Dans le contexte actuel, tout contact avec les opérateurs (référent communal et personnel de l'entreprise spécialisée) pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

FUTUR CONSEIL MUNICIPAL : Comme vous le savez, suite aux élections du 15 mars, les conseils municipaux n'ont pas pu prendre leurs fonctions pour cause de confinement. En attendant le changement officiel, les nouveaux élus ont créés une page Facebook que vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/ledrennec>

COMMUNIQUE MAIRIE.

→ **TRAVAUX DE REFECTION DE TROTTOIRS ET VOIRIE** du 11 mai 2020 au 26 juin 2020, date prévisionnelle de fin des travaux. Durant le chantier, La circulation sera réglementée par un alternat des feux rue de Landouzen, la route de la Gare sera barrée. Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Une signalisation sur site précisera les modalités de circulation.

→ **PEINTURE ROUTIERE** : du 11 mai pour une durée estimée à 8 jours, un marquage au sol est prévu rue de Lesneven à l'entrée du Drennec jusqu'au carrefour de la rue des Ajoncs d'Or et de la rue de Landouzen.

Le marquage au sol, du carrefour rue de la mairie jusqu'à la sortie direction Plabennec, sera réalisé prochainement.

→ **LA REFECTION DES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT** se fera à partir de juillet sur la RD 788.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : Mercredis des Semaines Paires.

ENEDIS. Dépannage et sécurité : pour déclarer un sinistre (coupure d'électricité, boîtier électrique endommagé ou cassé) contactez le 09.726.750.29.

ANNONCES DIVERSES

BOULANGERIE TANGUY. La boulangerie est ouverte du mardi au dimanche de 6h30 à 12h30.

TRAITEUR KERZIL

Livraison sur le pas de porte : En cette période de confinement, nous proposons de livrer vos courses chez vous : -Commander par téléphone ; -Un minimum de 30€ ; -Livraison (gratuite et possible au Drennec et dans les villes alentours) effectuée tant que possible dans la journée, au même prix qu'en magasin ; -Boucherie, charcuterie, plats préparés, crèmerie, fruits et légumes, boissons, hygiène....

Moyens de paiement acceptés : espèces ou chèque.

Plats à emporter pour les déjeuners.

Téléphone : 02.98.40.40.05. Ouvert du mardi au samedi 8h30 à 12h20 et de 15h30 à 18h30, dimanche de 9h00 à 12h00. Ouvert vendredi 8 mai de 9h à 12h00.

PHARMACIE BOUGEARD. La pharmacie sera fermée tous les samedis matins durant la période de confinement.

UN AMOUR DE POMMES DE TERRE sera présent tous les mercredis matin près de la boulangerie.

LE CAFE DES SPORTS sera ouvert vendredi 8 mai de 9h à 12h pour le tabac, les jeux, le journal, les timbres et des boissons à emporter (sodas, bières, café).

DL COIFFURE : APRES BIENTOT HUIT SEMAINES DE CONFINEMENT IMPOSÉ, le salon reprendra son activité à partir du 11 mai. Les prises de rendez-vous pourront se faire vendredi 8 et samedi 9 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h. TEL : 02 98 40 42 29.

A VENDRE pommes de terre nouvelles : 12€ les 5kg. Contact 06.89.25.16.18. Livraison assurée.

MEMENTO

MEDECIN DE GARDE Composer le 15.

PHARMACIE DE GARDE. Composez le 3237.

CABINET INFIRMIER 7 rue de Brest. ☎ 02.98.40.70.58. Permanences Lundi - Vendredi : 11H30 à 12H. Samedi, Dimanche sur rdv.

LE TELEGRAMME : Correspondance : Mme Martine Kerleroux, ☎ 02.98.40.87.44. Courriel : martine-kerleroux@orange.fr

OUEST-FRANCE : M. Yvon SIMIER, ☎ 02 98 40 74 86 ou 06 81 79 52 76. Courriel : simier.yvon@orange.fr

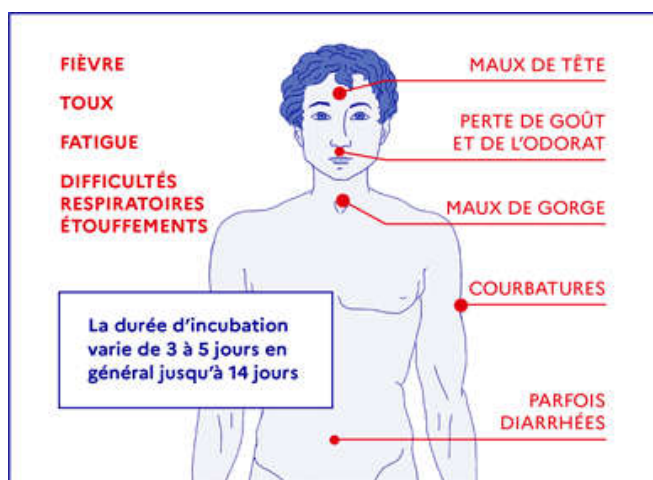
RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE PLABENNEC. Pendant le confinement :

- Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h au 06.01.44.01.12 ; de 11 h à 14 h au 06.98.56.32.22 ; de 15h à 17h au 06.01.44.01.12. Par mail : rpam@plabennec.fr



Les informations essentielles sur le COVID-19

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Santé publique France COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000